

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUIN 2023**

**AVIS DE CONVOCATION**

Les adhérents de l'ANS Vie-Covéa sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **vendredi 23 juin 2023 à 14h**, au **Palais des Congrès de Bordeaux** - Bordeaux Lac - avenue Jean Gabriel Domergue - 33300 Bordeaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Sujets informatifs**

- Présentation de l'activité de GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie
- La transmission du patrimoine

**Sujets institutionnels**

**Résolutions proposées de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

- Lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du trésorier sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation de l'excédent de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce et approbation des termes dudit rapport
- Renouvellement de la désignation du Commissaire aux Comptes
- Renouvellement de la délégation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration relative aux modifications des contrats d'assurance de groupe
- Modifications de certaines dispositions de contrats d'assurance de groupe souscrits auprès de :
  - GMF Vie [MULTEO Série 1 n°99004 et MULTEO Série 2 n°16002 ; CERTIGO n°07002 ; Prêtiléa n°11001 ; Sérénitude Série 2 n°06001]
  - MAAF Vie [Winalto (n°02740, 02741, 02742, 02743, 02744, 02745) et Winalto Donatio (02747 et 02748); Assurance Crédit MAAF n°02112]
  - MMA Vie Assurances Mutuelles / MMA Vie [l'ensemble de leur contrats multi-supports ; Assurance Emprunteur MMA n°AS-2014-01 ; Capital Décès MMA n°AS-2005-01-100 et Capital Décès n°AS-2017-01 ; Assurance Revenus MMA n°AS-2007-03-100]
- Adaptation de la charte de déontologie
- Délégation de l'Assemblée générale relative aux indemnités pouvant être allouées aux administrateurs

**Résolutions proposées de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

- Changement de souscripteur du contrat Assurance Revenus MMA n°AS-2007-03-100
- Modifications statutaires

**Résolution proposée de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales

En fonction du contexte, nous pourrions être amenés à modifier les date, lieu ou modalités de cette assemblée. Le cas échéant, les adhérents en seront informés par avis publié sur le site internet de l'Association que nous vous invitons à consulter régulièrement.

Le Président du Conseil d'administration